

CONSEIL MUNICIPAL de MEDIS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

-Séance du 24 Février 2021-

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon convocations adressées dans les délais réglementaires, sous la présidence de Monsieur Éric RENOUX, Maire de Médis.

Étaient présents : Mmes / MM ARRIGNON Valérie – BERNARD Christelle – BOUYER Marc – BRUYLAND Freddy – CANOVA Annick – FOUCAULT Nathalie – GALIEN André – HUCHET Pierre – LAMOUREUX Pascal – LANGLADE Emmanuelle – LYS Manuel – NEGER Ghislaine – RENOUX Éric – ROUDIER Bernard – SECHER Philippe – SOUCHON Stéphane – THOUARD Fabienne – VINET Sabrina

Absents, excusés, représentés : Mmes / M. DUCLOS Claudine – LANGLOIS Anne-Laure – POULARD Nicolas

Nombre légal de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Secrétaire de séance : Mme THOUARD Fabienne

Date de convocation et de transmission : 17/02/2021

Date d'affichage : 17/02/2021

A 18h30, Monsieur le Maire ouvre la séance et suggère la désignation d'un secrétaire de séance. Madame THOUARD Fabienne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2021

Le compte rendu de la séance du 02 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2021_22 COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des décisions prises par monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

08/01/21	LOCATOUMAT	Location camion nacelle (retrait déco de Noël)	1 314,24 €
03/02/21	INITIATIVE EMPLOI	Travaux isolation plafond suspendu salle du conseil + peinture	1 960,00 €
03/02/21	INITIATIVE EMPLOI	Habillage bois Red César façade salle de repas	9 500,00 €
04/02/21	SARL LITTORAL ENVIRONNEMENT	Travaux élagage	5 400,00 €

Délibération 2021_23 VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les taux d'imposition des trois taxes directes locales, Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti pour qu'ils soient applicables au titre de l'exercice 2021. Considérant la circulaire du 16 février 2021 faisant référence aux lois de finances 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021 et 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020, les taux votés sont les suivants :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021		EVOLUTION
Taxe d'habitation	11 %	11 %		0 %
Taxe Foncière sur le Bâti	21 %	Commune 21,21 %	Département 21,50 %	+ 1% part communale
Taxe Foncière sur le Non Bâti	56,72 %	57,29 %		+ 1%

Délibération 2021_24 ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de titres dont les sommes ne peuvent pas être recouvrées par le Trésor Public. Le montant total de ces créances s'élève à 398,33 €.

Délibération 2021_25 PROJET DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CARA

Le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis favorable sur le projet de Pacte de gouvernance approuvé par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en date du 25 janvier 2021.

Délibération 2021_26 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 € à la chambre des Métiers de la Vienne concernant l'apprentissage d'une jeune Médisaise.

Délibération 2021_27 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021 affecté au service administratif.

Délibération 2021_28 CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25 heures hebdomadaire) pour la période du 1^{er} mars 2021 au 06 juillet 2021 affecté aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux.

Délibération 2021_29 CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL et de la CARA au titre du fonds de concours pour l'aménagement cyclable ; et approuve le plan de financement suivant :

Financeurs	Base Subventionnable	Montant HT	Taux
Etat – DSIL Grandes Priorités	157 950 €	94 770 €	60 %
CARA – fonds de concours aménagements cyclables	63 180 €	31 590 €	50 % du reste à charge
Commune autofinancement		31 590 €	
TOTAL HT		157 950 €	

Délibération 2021_30 DELEGATION COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La construction du nouveau groupe scolaire nécessite l'accord du conseil municipal afin que le Maire puisse fixer la liste des candidats admis à concourir. Le conseil municipal accorde à l'unanimité la délégation complémentaire au Maire l'autorisant à fixer la liste des candidats admis à concourir sur proposition du jury du concours.

Délibération 2021_31 CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention passée avec la fondation 30 millions d'amis pour l'année 2021 afin de pouvoir stériliser et identifier les chats errants sur le territoire communal. Le coût financier est réparti par moitié entre la commune et la fondation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Eric RENOUX

